



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Dossier de presse - Vœux 2009

SOMMAIRE

1. La réforme du primaire
2. Renforcement de l'apprentissage de l'anglais oral au collège et au lycée
3. La promotion de l'allemand à l'école
4. La reconquête du mois de juin
5. Affectation post-baccalauréat : orientation active et procédure de dossier unique
6. Le plan de réussite en licence
7. L'opération Campus
8. Evolution des moyens dans l'Académie de Bordeaux
9. Les rendez-vous 2009

La réforme du primaire

Une école plus efficace et une école plus juste, tels sont les deux objectifs du ministre de l'Education nationale en mettant en place l'importante réforme de l'Ecole de la rentrée 2008.

Une école plus efficace pour permettre aux élèves de mieux maîtriser les connaissances et compétences fondamentales afin de poursuivre sereinement leur scolarité au collège.

Une école plus juste pour aider véritablement ceux qui rencontrent des difficultés en proposant des modalités différentes de prise en charge de ces difficultés.

William MAROIS
Recteur de l'académie de Bordeaux,
Chancelier des Universités d'Aquitaine

LA REFORME DU PRIMAIRE

Fiche 1 - Les nouveaux programmes de l'école primaire

Fiche 2 - L'évaluation en classe de CE1 et CM2

Le traitement de la difficulté scolaire

Fiche 3 - Le dispositif d'aide personnalisée

Fiche 4 - L'accompagnement éducatif en zone d'éducation prioritaire

Fiche 5 - Les stages de remise à niveau

Fiche 6 - Les maîtres spécialisés des Réseaux d'Aide et de Soutien aux Elèves en Difficulté (RASED)

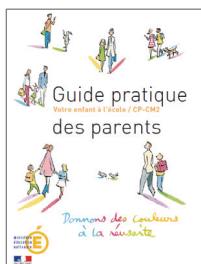
Fiche 7 - La formation des enseignants à la difficulté scolaire

FICHE 1

Les nouveaux programmes de l'école primaire

Conçus dans le but de recentrer l'école sur les fondamentaux et de donner plus de responsabilité aux maîtres, les nouveaux programmes pour les écoles maternelles et élémentaires sont entrés en application à la rentrée 2008.

C'est en proposant aux élèves un enseignement structuré et explicite, orienté vers l'acquisition des savoirs de base, et en leur offrant des entraînements systématiques à la lecture, à l'écriture, à la maîtrise de la langue française et des mathématiques, ainsi que de solides repères culturels (introduction d'un enseignement de l'histoire des arts), qu'on les préparera à la réussite.



Afin d'offrir à chaque parent l'accès au texte des nouveaux programmes, un guide pratique a été diffusé dans toutes les écoles à la rentrée scolaire.

Le socle commun de compétences et de connaissances (décret n°2006-830 du 11/07/2006) constitue la référence pour la rédaction des programmes d'enseignement de l'école et du collège. Il décline les sept compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire :

- la maîtrise de la langue française ;
- la pratique d'une langue vivante étrangère ;
- la connaissance des principaux éléments des mathématiques et la maîtrise de la culture scientifique et technologique ;
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- la culture humaniste ;
- les compétences sociales et civiques ;
- l'autonomie et l'initiative.

FICHE 2

L'évaluation en classe de CE1 et CM2

Les programmes de l'école primaire précisent le contenu des savoirs fondamentaux dont l'acquisition est un objectif pour tous les élèves.

L'évaluation des acquis des élèves de CE1 (mai 2009) et CM2 (janvier 2009) permettra une évaluation régulière et précise des acquis et du niveau des élèves en Français et en Mathématiques. Elles contribuera à :

- mesurer les acquis des élèves à des moments clefs de leur scolarité ;
- donner aux parents toutes les informations auxquelles ils ont droit, en évitant une mise en concurrence des écoles ;
- disposer d'un nouvel indice de l'efficacité des enseignements à l'école ;
- disposer d'un instrument de pilotage du système éducatif, du niveau local de l'école jusqu'au niveau national.

L'exploitation des résultats :

- *l'exploitation locale des réponses des élèves permettra :*
 - o une meilleure information des parents ;
 - o une meilleure adaptation aux besoins des élèves des dispositifs d'aide personnalisée, de la programmation des enseignements...
- *l'exploitation nationale des résultats des écoles :*
 - o **les résultats de chaque école seront anonymés ;**
 - o les scores globaux seront répartis en quatre groupes :
 - nombre d'items réussis <33% : scores faibles correspondant aux élèves en grande difficulté ;
 - nombre d'items réussis entre 33% et 50% : élèves qui maîtrisent insuffisamment les fondamentaux ;
 - nombre d'items réussis entre 50% et 66% : élèves dont les acquis sont à consolider ;
 - nombre d'items réussis entre 66% et 100% : élèves n'ayant pas de difficultés d'apprentissage.

A noter :

- les résultats nationaux, académiques et départementaux seront rendus publics sur un site ministériel ;
- **les résultats des écoles ne seront pas diffusés ;**
- la remontée des résultats étant anonymée, **les résultats des élèves de l'école ne seront connus que de l'enseignant et de leurs parents.**

Le traitement de la difficulté scolaire

- le dispositif d'aide personnalisée
- l'accompagnement éducatif
- les stages de remise à niveau
- les maîtres spécialisés des Réseaux d'Aide et de Soutien aux Elèves en Difficulté (RASED)
- la formation des enseignants à la difficulté scolaire

Le dispositif d'aide personnalisée

Environ 15% des élèves quittent aujourd'hui l'école primaire avec des lacunes graves dans la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul, qui compromettent leurs chances de réussite scolaire. **L'utilisation, pour des actions de soutien personnalisé, des 2 heures d'enseignement dégagées par la suppression du samedi matin constitue une réponse nouvelle au traitement de la difficulté scolaire.**

Ainsi, à compter de la rentrée 2008, ces deux heures sont consacrées à l'aide personnalisée

pour les élèves rencontrant des difficultés, dès que ces difficultés apparaissent et avant qu'elles ne soient durablement installées.

L'animation de ces séquences en petits groupes dont les modalités de mise en œuvre sont arrêtées école par école par l'Inspecteur de l'Education nationale sur proposition du conseil des maîtres, est confiée aux enseignants de l'école. Elles concernent notamment **la remédiation et la remise à niveau dans les enseignements fondamentaux.**

Dans l'académie de Bordeaux, les écoles ont choisi l'organisation suivante :

- 50 à 60 % pendant la pause méridienne ;
- 30 à 40 % le soir ;
- 10 % le matin.

L'accompagnement éducatif en zone d'éducation prioritaire

A compter de la rentrée des vacances de la Toussaint 2008, l'accompagnement éducatif est **généralisé à toutes les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire**, en particulier celles des réseaux « ambition réussite ». Des écoles « volontaires » situées hors éducation prioritaire et souhaitant s'engager dans le dispositif peuvent le faire après accord de l'inspecteur d'académie.

L'organisation de l'accompagnement éducatif répond à une forte demande sociale de prise en charge des élèves après les cours. Il s'agit d'assurer en toute équité à chaque élève, quel

que soit son milieu familial, l'encadrement de son travail personnel, l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde de l'art et de la culture, conditions nécessaires au bon déroulement de sa scolarité.

Dans les écoles, c'est le directeur qui veille à la mise en œuvre et au suivi du dispositif (réunions de concertation, liaison avec l'IEN de la circonscription, information des parents et de la commune...).

Public ciblé :

Le dispositif est conçu pour les **élèves volontaires, toutes classes confondues**. Il est **mis en place toute l'année sur une durée indicative de 2 heures, de préférence en fin de journée, 4 jours par semaine**.

Encadrement : assuré par des enseignants volontaires, des assistants d'éducation, des intervenants extérieurs.

Dans l'enseignement primaire, trois domaines éducatifs sont proposés :

- l'aide aux devoirs et aux leçons :
 - o approfondissement du travail fait en classe ;
 - o réalisation de devoirs demandés par les enseignants ;
 - o aide méthodologique, lecture...
- les activités sportives ;
- la pratique artistique et culturelle.

L'accompagnement éducatif peut également favoriser l'accès des élèves aux technologies usuelles de l'information et de la communication et permettre une utilisation riche et variée des outils numériques.

Au plan national, ce sont 170 669 élèves de l'école élémentaire publique de l'éducation prioritaire, soit 25,3 % des effectifs, qui bénéficient du dispositif organisé dans 3 072 écoles et animé par 14 554 intervenants dont 78,8 % d'enseignants.

FICHE 5

Les stages de remise à niveau

Pour compléter le dispositif d'aide personnalisée, des **stages de remise à niveau sont en place dans les écoles durant les périodes de vacances scolaires.**

Destinés aux **élèves de CM1 et de CM2 présentant des lacunes importantes en français et en mathématiques**, ces stages sont animés par des professeurs des écoles choisis sur la base du volontariat et rémunérés en heures supplémentaires d'enseignement. A la fin du stage, une évaluation des progrès de chaque élève est communiquée à la famille et à l'enseignant de la classe.

Les stages (dont la première session a été organisée durant les congés scolaires de printemps 2008) se déroulent à **trois périodes**

de l'année, sur une durée de 15 heures à raison de 3 heures par jour, durant l'une des semaines des vacances de printemps, la première semaine de juillet et la dernière semaine des vacances d'été. Les groupes qui bénéficient de ce nouveau service sont constitués sur la base maximum de 6 enfants.

L'implantation des stages est décidée en accord avec le maire qui ouvre les locaux scolaires.

Au plan national, pour les **sessions** organisées **début juillet et fin août 2008**, **115 000 élèves** ont bénéficié de ce soutien grâce à l'implication de **22 000 enseignants volontaires.**

FICHE 6

Les maîtres spécialisés des Réseaux d'Aide et de Soutien aux Elèves en Difficulté (RASED)

Le traitement de la difficulté scolaire est au centre de la réforme de l'enseignement primaire mise en oeuvre à la rentrée 2008. Aide personnalisée, accompagnement éducatif, stages de remise à niveau, programmes personnalisés de réussite éducative... autant de dispositifs destinés à dispenser aide et soutien au plus grand nombre tout en apportant à chaque élève, lorsque cela s'avère nécessaire, une réponse adaptée à ses besoins.

Le maître dans sa classe est le premier à faire face et à remédier aux difficultés scolaires de ses élèves.

C'est pourquoi 3 000 des 11 000 emplois d'enseignants spécialisés des RASED seront implantés dans les écoles afin d'y exercer des fonctions de maîtres titulaires d'une classe.

L'action des 8 000 maîtres spécialisés des RASED sera réinvestie pour intervenir sur les difficultés comportementales ou psychologiques des élèves, afin de prendre en compte les difficultés que le maître ne pourrait gérer dans sa classe.

La formation des enseignants à la difficulté scolaire

Un plan national de formation des enseignants au traitement de la difficulté scolaire est prévu pour les professeurs des écoles qui éprouveraient une difficulté ou un besoin à s'occuper de cette difficulté.

40 000 enseignants seront concernés sur 5 ans par ce plan de formation.

Cette qualification supplémentaire sera reconnue financièrement et en termes de carrière. Cet effort considérable vise à doter chaque école ou groupe d'écoles d'un maître-ressource dans ce domaine.

RENFORCEMENT DE L'APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS ORAL AU COLLEGE ET AU LYCEE

Dans un contexte d'ouverture européenne et internationale, **améliorer le niveau des élèves en langue étrangère** et plus particulièrement leurs **compétences orales** est un **enjeu majeur**.

C'est ainsi que, dès la présente année scolaire, un effort particulier portant sur l'oral sera consenti au niveau de **l'enseignement de la langue anglaise** étudiée par 97% des élèves scolarisés dans le second degré :

Public concerné

- ↳ Les élèves volontaires.

Mode d'organisation

- ↳ groupes dont la taille permettra la pratique intensive de l'anglais.

Au collège

Des **ateliers de pratique de l'anglais oral** seront proposés **dans le cadre de l'accompagnement éducatif** aux côtés de l'aide aux devoirs et aux leçons, de la pratique sportive et de la pratique artistique et culturelle.

Au lycée

Des **stages d'anglais gratuits** organisés **pendant les vacances** d'hiver, de printemps et d'été (début juillet et fin août) seront proposés à tous les lycéens. Ils se dérouleront sur une semaine à raison de trois heures par jour pendant cinq jours. Les élèves seront répartis dans des groupes après une évaluation de leurs besoins faite en début de stage. Dans l'académie de Bordeaux, les premiers stages débiteront en février 2009.

Encadrement

Au collège comme au lycée, l'encadrement des dispositifs sera confié prioritairement à :

- ↳ des enseignants volontaires ;
- ↳ des assistants d'anglais ;
- ↳ des locuteurs natifs.

LA PROMOTION DE L'ALLEMAND A L'ECOLE

JOURNEE FRANCO-ALLEMANDE JEUDI 22 JANVIER 2009

Les gouvernements français et allemand ont arrêté, en octobre 2004, un **plan de relance de l'apprentissage de l'allemand en France et du français en Allemagne** destiné à enrayer la désaffection dont faisaient l'objet la langue allemande en France et le français en Allemagne.

Journée Franco-allemande le 22 janvier

Point d'orgue annuel de la mise en œuvre de ce dispositif, la **Journée franco-allemande** qui se déroulera dans les établissements scolaires le **jeudi 22 janvier 2009** constitue un moment privilégié pour **amener le plus grand nombre d'élèves possibles et leurs parents à faire le choix de l'allemand**, en rappelant notamment l'importance de premier plan de notre partenariat politique, économique et culturel avec l'Allemagne.

Thématique 2009

La Journée franco-allemande est un levier pour une meilleure connaissance du pays partenaire. A ce titre, elle n'est pas réservée aux seuls élèves germanistes. Pour l'année 2009, une thématique centrée sur l'apprentissage de la langue du partenaire a été retenue dans les deux pays :

- en France : « **Mettez l'allemand dans votre jeu** » ;
- en Allemagne : « Mettez le français dans votre jeu » (Bringt Französisch ins Spiel).

Programme

Le recteur se rendra dans plusieurs établissements à l'occasion de cette journée :

- 8h30 : école Gambetta à Talence (33) ;
- 9h30 : collège Fontaine de Monjous à Gradignan (33) ;
- 14h00 : cité scolaire de Nérac (47).

LA RECONQUETE DU MOIS DE JUIN

Un enjeu national

- Situation antérieure
 - ⇒ Le calendrier de l'orientation et notamment les conseils de classe démotivent les élèves dès le début du mois de juin
 - ⇒ L'organisation du baccalauréat vide les établissements dès la mi-juin
- Objectifs
 - ⇒ Maintenir les cours le plus longtemps possible pour tous
 - ⇒ Permettre aux enseignants de terminer le programme dans de meilleures conditions
- Conditions
 - ⇒ Conserver la motivation des élèves (en décalant le calendrier de l'orientation)
 - ⇒ Assurer les cours pendant les épreuves

Résultats de l'expérimentation conduite en 2008

- 5 académies expérimentatrices (Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Rouen, Dijon)
- Résultats obtenus
 - ⇒ Démarrage des conseils de classe le 15 juin.
 - ⇒ Organisation des épreuves de bac dans tous les lycées publics et privés sous contrat.
 - ⇒ Maintien des cours pour tous jusqu'au 15 juin et pour 1/3 des élèves jusqu'au 21 juin.
 - ⇒ Satisfaction générale

Objectifs 2009

- Généralisation de l'expérimentation à toutes les académies.

Calendrier de l'orientation : dates des conseils de classe

- 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde} générale et technologique : à compter du lundi 15 juin 2009.
- 1^{ère} générale et technologique : à compter du jeudi 11 juin 2009.
- Terminale : à compter du 8 juin 2009.

Calendrier du baccalauréat

Calendrier du baccalauréat général et technologique

A – Les épreuves écrites du 1er groupe sont fixées aux dates suivantes

<i>BACCALAUREAT GENERAL</i>	
SERIES	DATES
<i>L, ES, S</i>	Jeudi 18, vendredi 19, lundi 22, mardi 23, mercredi 24 juin 2009

<i>BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE</i>	
SERIES	DATES
<i>STI, SMS, STL, STG, Hôtellerie</i>	Jeudi 18, vendredi 19, lundi 22, mardi 23, mercredi 24 juin 2009

*Les épreuves écrites anticipées de mathématiques-informatique, de français et littérature, qu'elles soient subies au titre de la session 2009 ou par anticipation au titre de la session 2010, sont fixées respectivement au **vendredi 19 et au lundi 22 juin 2009**. De même, les épreuves écrites anticipées d'enseignement scientifique sont fixées au **mercredi 24 juin 2009**.*

B – Epreuves orales et pratiques

Ces épreuves orales se dérouleront dans l'ensemble des académies jusqu'au samedi 11 juillet 2009 inclus.

C – Session de remplacement

Les épreuves écrites de la session de remplacement du baccalauréat sont fixées aux **7,8,9,10 et 11 septembre 2009**.

Baccalauréat professionnel

A – Session normale

<i>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</i>	
<i>DATES</i>	Lundi 22, mardi 22, mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 juin 2009

B – Session de remplacement

- du lundi 14 au vendredi 18 septembre 2009.

Calendrier du Diplôme National du Brevet

Diplôme National du Brevet

A - Session normale

DISCIPLINES	DATES
<i>Français</i>	Mardi 30 juin 2009 (matin)
<i>Histoire-Géographie et Education Civique</i>	Mardi 30 juin 2009 (après-midi)
<i>Mathématiques</i>	Mercredi 1 ^{er} juillet 2009 (matin)

B – Session de remplacement

DISCIPLINES	DATES
<i>Français</i>	Lundi 21 septembre 2009 (matin)
<i>Histoire-Géographie et Education Civique</i>	Lundi 21 septembre 2009 (après-midi)
<i>Mathématiques</i>	Mardi 22 septembre 2009 (matin)

C – Autres épreuves

Pour les élèves des sections internationales et des établissements franco-allemands ainsi que pour les candidats à titre individuel, les autres épreuves pourront être organisées par les Recteurs à partir du 25 juin 2009 ou du 21 septembre 2009 pour la session de remplacement.

AFFECTATION POST-BACCALAUREAT

ORIENTATION ACTIVE ET

PROCEDURE DE DOSSIER UNIQUE

L'orientation active dans les universités d'Aquitaine en 2008-2009

L'accueil dans les universités d'étudiants non ou insuffisamment préparés aux exigences de la filière qu'ils ont choisie ou engagés dans des voies aux débouchés incertains se traduit trop souvent par un taux d'échec important des néo-bacheliers ou par des difficultés d'insertion en cours de cursus.

Aux termes de l'article L. 612-3 du code de l'éducation, « ...tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix, sous réserve d'avoir, au préalable, sollicité une préinscription lui permettant de bénéficier du dispositif d'information et d'orientation dudit établissement... ».

L'**orientation active** est une **démarche de conseil et d'accompagnement individualisé** du lycéen futur étudiant à l'université.

Objectifs :

- ✎ permettre aux lycéens de faire des choix d'orientation réfléchis ;
- ✎ les aider à intégrer les filières qui leur correspondent et où ils suivront des formations qualifiantes pour assurer leur avenir professionnel ;
- ✎ conduire 50% des jeunes vers un diplôme de l'enseignement supérieur.

Comment s'inscrire ?

Au début du 2nd trimestre, les lycéens en classe de terminale adressent aux établissements de leur choix un dossier :

Ce **dossier comporte** :

- ✎ les notes des bulletins de l'année en cours ;

- ✎ les notes des bulletins de la classe de 1^{ère} ;
- ✎ le projet professionnel ;
- ✎ le domaine et la mention de la licence choisie et, éventuellement, les autres filières envisagées.

Le calendrier :

La procédure se déroule **entre le 20 janvier et le 20 mars 2009**, après la délivrance du bulletin du 1^{er} trimestre et avant la fin de la formulation des vœux d'inscription dans les filières de l'enseignement supérieur.

Un site unique pour la préinscription et le suivi du dossier :

www.admission-postbac.fr (*liens avec les sites des universités de Bordeaux et Pau*)

Et après ?

Une fois l'étudiant préinscrit, l'université examine le dossier. En fonction du projet, du parcours de l'étudiant et de la filière demandée, **l'université donne un avis que le futur étudiant n'est pas contraint de suivre.**

✎ Se connecter au préalable sur les sites des universités permet de connaître les formations proposées, les taux de réussite, les débouchés...une démarche d'information à effectuer avant de remplir le questionnaire relatif à la scolarité et aux projets du jeune.

La procédure de dossier unique

Le principe du dossier unique consiste à traiter conjointement et simultanément l'ensemble (ou une grande partie) des candidatures post-bac relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou du ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour les BTSA.

Public concerné :

- ✉ élèves scolarisés en classe de terminale générale, technologique ou professionnelle, dans un lycée public ou privé sous contrat de l'Education nationale, de l'Agriculture ou du CNED, d'un centre de formation d'apprentis ;
- ✉ les personnes déjà titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent souhaitant changer de parcours de formation ;
- ✉ les personnes souhaitant reprendre des études supérieures (attention : *s'informer sur les conditions d'accès à l'enseignement supérieur*).

Un portail Internet unique :

Les élèves et leurs familles bénéficient pour la première phase de leur inscription d'une démarche simplifiée obligatoire : *un portail internet unique*

<http://www.admission-postbac.fr>

permet :

- ✉ d'obtenir de l'information sur les formations dans la procédure ;
- ✉ de rechercher des formations ;
- ✉ de se renseigner sur les établissements (liens avec leur site) ;
- ✉ d'émettre des candidatures pour les formations post-bac :
 - recensement des vœux du 20 janvier au 20 mars 2009 ;
 - possibilité de modifier le classement hiérarchisé des vœux jusqu'au 6 juin 2009 ;
 - phases d'admission : consultation et réponse des candidats entre le 9 juin et le 17 juillet 2009 ;
 - procédure complémentaire jusqu'au 30 septembre 2009
- ✉ de suivre le dossier.

Admission
Post-Bac

demain,
vous serez **étudiant**

>> du 20 janvier
au 20 mars 2009

inscrivez-vous sur
www.admission-postbac.fr



Admission Post-Bac, une démarche unique et simple
pour continuer ses études dans l'enseignement supérieur

Admission
Post-Bac

admission Post-Bac, une démarche unique et simple pour continuer
ses études dans l'enseignement supérieur

admission Post-Bac >> pour qui ?

tous ceux qui souhaitent intégrer en 2009 une première année d'études
supérieures :

- élèves de terminales
- titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent
(qui reprennent des études ou changent d'orientation, par exemple)

admission Post-Bac >> c'est quoi ?

un dispositif qui regroupe sur un seul site l'ensemble des formations
de l'enseignement supérieur pour :

- s'informer sur les cursus offerts et les établissements
d'enseignement supérieur
- émettre des vœux de poursuite d'études
- suivre son dossier de candidature

admission Post-Bac >> quand ?

du 20 janvier au 20 mars : inscription et liste de vœux

du 21 mars au 6 juin : possibilité de modifier son classement hiérarchisé de vœux

à partir du 9 juin : phases d'admission

admission Post-Bac >> comment ?

1^{er} étape : créer son dossier électronique, saisir et classer ses demandes
de poursuite d'études

2^e étape : constituer ses dossiers de candidature

3^e étape : répondre aux propositions d'admission

4^e étape : procéder à son inscription administrative dans l'établissement

en savoir plus et inscription sur

>> www.admission-postbac.fr <<

Admission Post-Bac, une démarche unique et simple
pour continuer ses études dans l'enseignement supérieur

LE PLAN DE REUSSITE EN LICENCE

Le plan réussite en licence fait partie du dispositif mis en oeuvre dans le cadre des nouvelles missions de l'université que sont l'orientation et l'insertion professionnelle.

Les ambitions

- ⇒ diviser par deux le taux d'échec en première année
- ⇒ faire de la licence un diplôme national qualifiant pour la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle
- ⇒ atteindre l'objectif de 50 % d'une classe d'âge au niveau licence

Les axes de la réforme

1. La rénovation du contenu de la licence universitaire, en favorisant :

- la lisibilité de l'offre de formation et des connaissances acquises (regroupement des formations et limitation du nombre d'intitulés de diplômes) ;
- la pluridisciplinarité et une spécialisation progressive orientée vers la professionnalisation ;
- l'association avec les partenaires socio-économiques ;
- l'encadrement pédagogique (développement de petits groupes, accompagnement de l'individualisation, enseignants référents...).

2. Les IUT et les STS au service de la réussite de tous les étudiants, grâce à :

- une meilleure **orientation** des bacheliers technologiques et professionnels (examen prioritaire des dossiers en STS, admission de droit en STS des titulaires de la mention bien ou très bien) ;
- l'organisation de **passerelles** entre les formations générales et les formations professionnelles courtes ;
- la revalorisation des filières professionnelles et leur adaptation aux métiers de demain.

L'OPERATION CAMPUS

L'Opération Campus

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé courant 2008 un appel à projets intitulé « Opération Campus », en faveur de l'immobilier universitaire.

Cette opération qui bénéficie d'un financement exceptionnel (cession de 3% d'EDF, pour 3,757 milliards d'euros) doit permettre la rénovation de 10 campus, en vue de renforcer l'attractivité et la visibilité internationale des universités.

Dans ce contexte, le projet porté par le PRES « Université de Bordeaux » a été retenu parmi les six premiers sélectionnés au mois de mai par le comité d'évaluation de l'Opération Campus. Le PRES finalise actuellement le volet immobilier de l'opération.

La restructuration des écoles d'ingénieur

Prévue pour le 1er janvier 2009, la création de l'Institut polytechnique de Bordeaux (IPB), établissement public scientifique, professionnel et culturel (EPSCP) doit permettre de regrouper :

- l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie et de Physique de Bordeaux (ENSCP) ;
- l'Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, d'Informatique et de Radioélectricité de Bordeaux (ENSEIRB) ;
- l'Institut des Sciences et Techniques des Aliments de Bordeaux (ISTAB de Bordeaux 1) ;
- l'Ecole d'Ingénieurs en Modélisation Mathématique et Mécanique (MATMECA de Bordeaux 1) ;
- l'Institut de Cognitique de Bordeaux 2 ;
- l'Ecole Supérieure de Technologie des Biomolécules de Bordeaux (ESTBB de Bordeaux 2).

A terme, l'Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées (ESTIA) doit être intégrée à l'IPB.

Les objectifs

- ⇒ augmenter le nombre d'ingénieurs formés en Aquitaine, en particulier en appui aux pôles de compétitivité ;
- ⇒ permettre l'émergence de nouvelles filières de formation d'ingénieurs ;
- ⇒ améliorer la visibilité scientifique et technologique du site de Bordeaux et la lisibilité nationale et internationale des écoles ;
- ⇒ maintenir et améliorer l'employabilité des élèves ingénieurs formés ;
- ⇒ maintenir et améliorer le niveau de recrutement ;
- ⇒ favoriser les synergies entre les formations d'ingénieurs.

L'IPB couvrira trois domaines scientifiques : Chimie-Physique ; Mathématique-Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication ; Biologie-Agronomie.

EVOLUTION DES MOYENS DELEGUES A L'ACADEMIE A LA RENTREE 2009

Ecoles (1^{er} degré)

- 60 postes supplémentaires au titre de la démographie
- Redéploiement de 130 postes de RASED
- Suppression de 23 postes hors présence d'élèves

Collèges et lycées (2nd degré)

- 50 postes supplémentaires au titre de la démographie
- Suppression de 48 postes hors présence d'élèves (décharges, mises à disposition...)
- Ajustement des postes de remplacement non connu à ce jour

Personnel de santé

- 25 postes supplémentaires d'infirmier (e)

Services académiques

- Suppression de 13 postes administratifs

LES RENDEZ-VOUS DE L'EDUCATION EN 2009

Journée franco-allemande : 22 janvier 2009

Pour plus de détails, vous reporter à la fiche n° 3 du présent dossier de presse.

Semaine de l'enseignement professionnel : du 26 au 30 janvier 2009

A paraître le 26 janvier 2009 : un numéro de la revue thématique « **Dialogues** » qui présentera les différentes facettes de l'enseignement professionnel dans l'académie de Bordeaux.

Au sommaire : la labellisation « lycée des métiers », la rénovation de la voie professionnelle et le bac pro 3 ans, les ingénieurs pour l'école, la semaine école-entreprise.

Semaine de la presse et des médias à l'école : du 23 au 28 mars 2009

De la maternelle aux classes préparatoires, les enseignants et leurs élèves peuvent participer à la semaine de la presse et des médias à l'école.

Objectif : donner aux élèves des outils pour décrypter et analyser les images et les textes qu'ils voient dans les médias ; stimuler leur jugement critique et leur goût pour l'actualité.

Cette initiative du ministère de l'Education nationale coordonnée par le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI) est organisée en partenariat étroit avec les professionnels de tous les médias.

Contact pour l'académie de Bordeaux :

Mme Isabelle MARTIN, déléguée académique CLEMI

- tél : 05 57 57 35 82 ;
- mél : isabelle.martin@ac-bordeaux .fr

A paraître courant mars 2009 : un numéro de la revue thématique **Dialogues** consacré à la presse à l'école.

Le Rallye des Lycéens

Après le succès du Rallye des lycéens 2008 qui a vu au camp de Souge s'affronter pacifiquement douze équipes sur le thème de la Défense, le Trinôme académique constitué de l'Education nationale, de la Défense et de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) a décidé de reconduire l'opération pour les établissements scolaires de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Compétition intellectuelle et sportive comportant une douzaine d'ateliers des Armées et de l'Education nationale, le Rallye des lycéens 2009 se déroulera le **mercredi 8 avril 2009 au Camp de Souge**.